Communiqué

Le 27/05/19

Plan collège : une ambition forte pour la réussite et l'épanouissement des jeunes Ardennais

Le Plan collège qui a débuté en 2018 est un projet mené par le Département. Il est piloté par Yann Dugard, Vice-Président du Conseil départemental en charge de ce dossier, et partagé avec l'Education nationale. Noël Bourgeois, Président du Conseil départemental, et Hélène Insel, Rectrice de l'Académie de Reims, portent la même ambition et considèrent que « *le collégien doit être placé au cœur de cette réforme* ».

Une année de diagnostic(s)

L'évolution du réseau des collèges nécessite de disposer de données et d'indicateurs comme outils d'aide à la décision. Ces données ont été collectées en 2018 par Yann Dugard qui a mené un état des lieux de l'ensemble des collèges publics ardennais. En visitant chaque site, un important diagnostic a été réalisé : bâti et présence d'internat, environnement éducatif, sportif et culturel à proximité (gymnase, bibliothèque, piscine…), restauration, moyens humains, transports scolaires, enseignements proposés (langues, options, sections sportives…), équipements informatiques, sécurité...
Cet état des lieux multidimensionnel nourrit les réflexions afin d'adopter un Plan collège tenant compte des réalités et des préoccupations territoriales.

Un Plan collège ambitieux

Le Plan collège poursuit 4 objectifs :

- **donner à chaque élève ardennais des conditions de réussite en cohérence avec les enjeux de demain**, en plaçant le collégien au cœur du projet ;
- **offrir les meilleures conditions d'apprentissage et l'accès à une diversité d'enseignements** dans les établissements urbains et ruraux, **au sein de sites de qualité**, pensés pour le quotidien des élèves, les personnels, les familles et l'ensemble de la communauté éducative ;
- **faire du collège le maillon fort du parcours de l'élève** depuis la maternelle jusqu'à la fin de son cursus scolaire et universitaire ;
- **permettre une amélioration des pratiques et des choix pédagogiques pour chaque élève,** grâce à des partenariats forts avec l'Education nationale.

Parmi les premières pistes évoquées, la mise en place d'établissements thématiques dans un domaine particulier (collèges 100% numérique, européen, sportif, etc.).

Pour le Président Noël Bourgeois, « *cette réforme est la réforme du* + » :

- **+ pour les collégiens**, avec de nouveaux moyens pour de meilleures conditions d'accueil et d'apprentissage ;
- **+ pour l'équipe pédagogique et les agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE)**, avec une meilleure qualité de vie au travail ;
- **+ pour les Ardennais**, avec un réseau de collèges offrant les meilleures conditions de réussite sur notre territoire.

Place à la concertation

Débutée en avril, la concertation se déroulera jusqu'en novembre 2019, date à laquelle l'Assemblée départementale sera amenée à adopter un nouveau Plan collège qui sera mis en œuvre sur la période 2020-2030.

A l'invitation du Président du Conseil départemental et en présence de la Rectrice d'Académie, la première réunion de concertation s'est tenue le vendredi 26 avril avec les maires des communes où sont implantés les collèges, les Présidents d'EPCI et les parlementaires. Après avoir présenté les grandes lignes du diagnostic mené dans les établissements, Yann Dugard a détaillé la méthodologie pour l'élaboration du Plan collège. Objectif : **adopter, d'ici à la fin de l'année 2019, un Plan 2020/2030**.

Par la suite, **24 réunions** seront organisées sur l'ensemble du département, auxquelles seront associés des représentants des conseils d'administration de tous les collèges et les élus en charge de la gestion d'écoles, collèges et lycées sur chaque territoire. En tout, plus de **700 personnes** seront associées à cette réflexion.

En parallèle, **une concertation ouverte au grand public est mise en place sur le site internet du CD08 (www.cd08.fr) du 27 mai au 15 juillet**. Pendant plus d'un mois, les avis des uns et des autres seront recueillis puis analysés pour prendre en compte les attentes et préoccupations du plus grand nombre.

L'info en +

Le conseil d'administration d'un collège constitue l'assemblée délibérante de l'établissement. C'est aussi une instance privilégiée de dialogue et d'échanges.
Sa composition est fondée sur le principe de représentation tripartite :
un tiers de représentants des collectivités territoriales, de l'administration de l'établissement et de personnalités qualifiées (membres de droit) ;
un tiers de représentants des personnels enseignants, d'éducation et des différents services (membres élus) ;
un tiers de représentants des élèves et parents (membres élus).